



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations

**DECISION n°2023-070**

**PORTANT MODIFICATION PONCTUELLE DES TARIFS COMMUNAUX DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 relative à l'organisation des locations des salles communales,

Vu la demande de l'association PLASA en vue d'occuper la salle Barbareu les 5 et 6 août 2023,

Le Maire

- DECIDE d'accorder la gratuité ponctuelle d'occupation de la salle Barbareu :
  - le week-end du 5 et 6 août 2023, dans le cadre de l'organisation d'une course pédestre.

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
de la présente décision

Fait à Saint-Augustin, le 01/06/2023

Pour copie conforme,  
Le Maire, G. PROST

